

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion Administrative et Financière des Aides

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JACKY GERARD**

**OBJET : Classe spécifique en milieu ordinaire à destination d'enfants polyhandicapés
Subventions aux associations d'établissements médico-sociaux pour le transport scolaire.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes en situation de handicap, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Lors de la rentrée scolaire 2019-2020, un projet de scolarisation d'enfants polyhandicapés en milieu ordinaire était porté par des directeurs d'établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP) : les Calanques - Côte bleue - l'Envol (Association ARI), les Tamaris- les Figuiers (Association UNAPEI AP), Decanis de Voisins (Association ARAIMC).

Ce projet multi-partenarial a vu le jour par l'ouverture, en septembre 2019, d'une unité d'enseignement externalisé (UEE) à l'école primaire publique Mirabilis Audisio dans le 14ème arrondissement de Marseille. Vingt-deux enfants de 6 à 12 ans répartis en quatre groupes ont été scolarisés à raison de deux demi-journées par semaine. Le bilan de cette expérience est concluant pour l'ensemble des parties prenantes.

Le Département est sollicité pour la prise en charge des transports scolaires pour l'année scolaire 2020-2021 pour pérenniser cette expérience. Les marchés actuels de transports scolaires ne permettent pas la prise en charge de ces enfants. En effet, les dispositions des marchés prévoient de transporter des élèves handicapés à partir de leur domicile, et non des élèves polyhandicapés hébergés dans un EEAP et scolarisés par demi-journée.

Cependant, la participation financière du Département aux transports de ces enfants polyhandicapés permet de diminuer significativement le temps du trajet. C'est pourquoi, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant global de 71 260 € suivant la répartition jointe au rapport pour l'année scolaire 2020-2021.

L'ouverture de cette UEE s'inscrit dans le droit à la scolarisation pour tous.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL